

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE

DECISION DU PRESIDENT

N°2022/42 – Validation de devis pour la réalisation d'un cadastre solaire

Le Président de la Communauté de Communes Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-10,

Vu la délibération 2020/06/08/06 du conseil communautaire du 8 juin 2020 donnant délégation à M. le Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés et des accords-cadres (à bons de commande et/ou à marchés subséquents) d'un montant maximal de 90 000 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le devis C-01215 01 du 24 mai 2022 de l'entreprise CYTHELIA ENERGY Local – 14 Allée du Lac de Tignes - 73290 LA MOTTE SERVOLEUX,

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 15 juin 2022,

Vu les crédits prévus au compte 2031/opération 45 du budget principal,

DECIDE

Article 1^{er} :

Il est décidé de valider le devis de l'entreprise CYTHELIA ENERGY Local – 14 Allée du Lac de Tignes - 73290 LA MOTTE SERVOLEUX, pour la réalisation d'un cadastre solaire, comprenant l'offre de base et l'option « Mise en place de l'API de raccordement monopoint ENEDIS sur l'interface web Grand Public: (archelios MAP Collectivité) ».

Article 2 :

Le montant du devis correspondant à la mission est le suivant :

	Montant
Offre de base :	
Calcul du cadastre solaire - Mise à disposition de l'interface web Grand public (archelios MAP Collectivité)	11 900 € HT
Licence d'utilisation de l'interface web Grand Public (archelios MAP Collectivité) y compris mises à jour et maintenance corrective pour 3 ans	3 600 € HT
Option :	
Mise en place de l'API de raccordement monopoint ENEDIS sur l'interface web Grand Public: (archelios MAP Collectivité)	2 800 € HT
Total HT	18 300 € HT
Total TTC	21 960 € TTC

Article 3 :

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à Mme la Préfète de l'Ain, Mme la responsable du Service de gestion comptable de Châtillon sur Chalaronne et notifié à l'entreprise concernée.

Fait à MONTCEAUX, le 1^{er} juillet 2022.

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX